

COMMENTAIRES SUR LES ECARTS ENTRE LE BUDGET 2022 ET LE BUDGET 2021

Annexe 1

1. ADMINISTRATION GENERALE			C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart	Commentaire
Indemnités, frais et vacances Municipalité	+	5 000,00	C Budgeté CHF 1'000.- de plus par municipal, en raison d'une charge plus conséquente de travail.
Imputations internes heures et frais Municipalité	+	3 300,00	R Plus d'heures effectuées par la Municipalité en 2020.
Greffe, bourse et contrôle des habitants	+	16 700,00	C Durant l'année 2021 les tâches ainsi que les pourcentages de travail ont été inversés entre le greffe/CH et la bourse. Le montant budgeté en 2021 de CHF 33'300.- a été calculé sur les salaires en vigueur au 01.01.2020. Le total des salaires pour l'années 2021 se monte à CHF 50'000.- La différence s'explique par les nouveaux salaires en vigueur dès le 01.01.2021 selon l'échelon 9 de la classification de l'Etat de Vaud.
Charges sociales AVS/AI/AC/PCFam	+	2 165,00	C L'écart est principalement dû à l'augmentation du taux en 2021 (9,600%) contre (9,515%) en 2020 et l'augmentation des coûts des salaires communaux.
LPP	+	6 300,00	C La LPP est obligatoire pour les salariés déjà soumis à l'AVS et qui perçoivent un revenu annuel d'au moins CHF 21'510 dès 2021.
Honoraires et prestations de service	+	5 799,00	C Professionnalisation des outils de travail et réalisation du nouveau site internet + mise en place du travail à distance (bourse, greffe municipal et secrétariat du Conseil général)

2. FINANCES			C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart	Commentaire
Impôt frais de perception	+	2 500,00	C Emoluments facturés par ACI, montant selon les comptes 2020.
Droit de mutation	+	4 000,00	R Selon boucllement au 31.08.21 transmis par l'administration cantonale des impôts.
Impôt sur les gains immobiliers	+	19 000,00	R Selon boucllement au 31.08.21 transmis par l'administration cantonale des impôts (voir justificatif)
Alimentation du fond de péréquation	-	21 027,00	C L'alimentation sur les acomptes 2022, CHF 132'925.- est plus basse que sur les acomptes 2021, CHF 153'952.-. Cette diminution est principalement expliquée par la valeur du point d'impôt plus basse en 2020 par rapport à 2019. (CHF 6'939.- en 2020 contre CHF 7'835 en 2019).
Part du fond de péréquation	+	7 202,00	R Le montant de la compensation solidarité (déduite de l'alimentation) est plus importante sur les acomptes 2022 par rapport aux acomptes 2021 (CHF - 91'573.- pour les acomptes 2022 et CHF - 77'841.- pour les acomptes 2021) à cause des recettes fiscales de 2020 plus basses qu'en 2019.
Prélèvement fond de réserve	-	31'805,75	R Le budget 2022 présente un excédent de charges sur les revenus qui a été compensé par un prélèvement au fond de réserve général.

3. DOMAINES & BATIMENTS				C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart		Commentaire
Entretien des forêts	-	10 700,00	C	Le montant budgété en 2021 prévoyait CHF 20'000.- pour la piste forestière de la Campanne. Aucun entretien n'est prévu en 2022.
Entretien autres bâtiments	-	17 000,00	C	Le montant budgété en 2021 prévoyait CHF 18'000.- pour l'aménagement de la place de jeux existante. Aucun entretien n'est prévu en 2022.

4. TRAVAUX				C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart		Commentaire
Entretien des routes	-	12 800,00	C	Seul l'entretien courant a été budgété. Le chemin "En Nicolet" fera l'objet d'un crédit complémentaire si l'entretien devait devenir indispensable.
Achat matériel déchetterie	+	2 500,00	C	Achat de panneaux avec indications de triage des déchets.
Entretien canalisations et collecteurs STEP et EC	-	5 000,00	C	Le budget 2021 de CHF 20'000.- était prévu pour les canalisations EC et collecteurs de la STEP. Le budget 2022 prévoit un montant de CHF 5'000.- pour la STEP et 10'000.- pour les EC.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES				C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart		Commentaire
Groupement scolaire	+	24 643,00	C	Le prix par élève budgété en 2022 est de CHF 4'854.10 contre CHF 4'354.95 en 2021 soit CHF 499.15 de plus par élève. Le nombre d'élèves a aussi augmenté en 2022 par rapport à 2021 (+ 7- 1er semestre, + 6 - 2ème semestre) en passant de 18/19 à 25 élèves (voir justificatif)
Transport primaire - secondaire	+	3 176,00	C	Le coût total (écolage et transport) est de CHF 136'967.30.

6. POLICE				C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart		Commentaire
Participation financement - Police	-	2 956,00	C	Montant calculé par le Canton en partie selon la valeur du point d'impôt.
Contrôle des zones de sources	-	3 000,00	C	Ce montant est compris dans le travail du fontainier.
Participation du Canton - cibles	+	40 000,00	R	Participation pour 5 cibles de CHF 8'000.- chacune.
Participation Commune de Pomy - cibles	+	26 000,00	R	Participation de la Commune de Pomy facturée.

7. SECURITE SOCIALE				C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart		Commentaire
Cohésion sociale (anciennement appelée facture sociale)	-	10 173,00	C	L'écart est justifié par le solde en points d'impôts plus bas en 2020 (quotient 14.6 en 2020 contre 15.33 en 2019) ainsi que des recettes conjoncturelles minimales en 2020.
Participation Rymaje et Faje	+	38 054,00	C	La rénovation du château de sable sera exécutée en 2022 (voir justificatif)

8. SERVICE DE L'EAU				C=charges et R=revenus
Libellé compte		Ecart		Commentaire
Achat d'eau	-	13 600,00	C	Le budget 2022 a été revu à la baisse en se basant sur les m3 consommés en 2020 (16962m3) et en utilisant le tarif annoncé par Sagenord dès 01.01.2022 de CHF 1.90/m3.
Vente d'eau	-	2 000,00	R	Moins de ventes d'eau durant l'année 2020.